Contacter
Le CDSMR 31

☎ 05 62 24 18 94

✆ 06 11 52 13 83

cdsmr31@gmail.com

Maison des Sports

190, rue Isatis,

BP 81908

31 319 LABEGE CEDEX

facebook

https://www.facebook.com/CDSMR31

Comment s'affilier?

Pour une **première adhésion la structure** devra constituer un dossier à fournir à son Comité Départemental disponible auprès de la FNSMR.

www.fnsmr.org ou 09.72.29.09.72 - contact@fnsmr.org

Pour un **renouvellement d'adhésion**, la structure locale demande son affiliation directement dans « Gestaffil ».
L'adhésion des structures locales à la FNSMR sera réglée dans les conditions indiquées sur les documents propres du Comité Départemental dont ils dépendent.

1- Connectez-vous à Gestaffil en allant sur le site :

www.gestaffil.org ou www.fnsmr.org

L'identifiant est sous la forme FXXYYY où XX est votre département et YYY un chiffre, ainsi que le mot de passe.
Si vous avez perdu vos identifiants, une procédure de remplacement est mise en place dès la page de connexion.
2- Cliquer sur « Renouveler votre affiliation »
Vérifiez vos coordonnées, cochez votre demande d'affiliation et précisez le nom du Président, du Secrétaire et du Trésorier de votre foyer rural ou association.
3- Réglez l'affiliation de votre structure, soit par chèque, soit par virement bancaire, soit par carte bancaire.

Paiement des adhésions individuelles :

Le paiement des adhésions s'effectue via un système de « panier ».
Le foyer rural ou l'association ajoute un à un les adhérents de la nouvelle saison dans Gestaffil.
A partir du moment où la demande d'adhésion est faite (apparition de l'adhésion dans le panier), elle vaut adhésion à part entière. Le paiement s'effectue dans un deuxième temps.
L'association règle alors la cotisation de ses adhérents quand elle le souhaite ***sous 30 jours maximum.***

Pendant ce laps de temps, de nouveaux adhérents peuvent être ajoutés au « panier » au fil de jours.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DU SPORT EN MILIEU RURAL
HAUTE-GARONNE 31

Comité Départemental 31

Sport en Milieu Rural

Cotisation
Saison 2015-2016

Le sport est dans ma nature...

COTISATION HAUTE-GARONNE SAISON 2015-2016

Le sport est dans ma nature…

La FNSMR est une tête de réseau d'un Mouvement qui compte des milliers de foyers et d'associations et d'adhérents individuel à travers tout le territoire.

***Depuis 1983*, ce réseau ne cesse de se structurer et de se renforcer au travers de Comités Départementaux et Régionaux.**

Les règles à respecter

Les adhésions de la structure et de l'individu doivent être effectuées au début de la saison (***chaque année au mois de septembre).***
Elles peuvent être souscrites en cours d'année seulement lorsqu'une nouvelle association décide d'adhérer à la **FNSMR** ou qu'un nouvel adhérent souhaite rejoindre, pour la première fois, une structure locale.
Le non respect de cette règle pourrait conduire à un refus de prise en charge de la part de l'assureur au titre des articles L 113.8 et L 113.9 du code des assurances pour fausse déclaration, voire à des poursuites pénales pour escroquerie (article 319.1 du code pénal).

La Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural conseille à ses adhérents et (ou) participants, de souscrire l'Assurance Accidents Corporels du contrat passé avec GROUPAMA **N°9617178501001** et de Responsabilité Civile **N°9617178401001** souscrit par la Fédération Nationale et Sportive en Milieu Rural (FNSMR) pour le compte de ses structures régionales, départementales, locales et pour le compte de leurs adhérents souhaitant bénéficier des garanties de ce contrat en faisant le choix de la carte d'adhésion avec assurances mise à leur disposition par les Foyers et Associations.

Pour plus d'informations :
www.fnsmr.org

Fédération Nationale
Sport en Milieu Rural

Tarifs Adhésion individuelle

Quote-Part Nationale revient à la FNSMR pour permettre son fonctionnement	**6.00€**
Quote-Part Régionale revient à la CRSMR-Midi-Pyrénées pour permettre son fonctionnement	**2.00€**
Quote-Part Départementale revient à la CDSMR 31 pour permettre son fonctionnement	**5.00€**
Option : Assurance individuelle couvre l'individu pendant la pratique sportive dans le cadre des activités proposées par sa structure affiliées à la FNSMR pour la saison 2015-2016.	**1.50€**
Total de l'adhésion sans l'assurance:	**13.00€**
Total de l'adhésion avec l'assurance:	**14.50€**

INFORMATIONS SUR L'ASSURANCE INDIVIDUELLE:

Le coût de la garantie « Individuelle Accident » est de 1,50€ par personne (ce coût est pris en charge par l'individu lors de l'achat de sa carte nationale auprès de son foyer ou de son association).
Cette assurance est fortement conseillée.
La FNSMR souscrit pour le compte de l'ensemble des adhérent (structures et individus) auprès de Groupama Central, les garanties suivantes :
- Responsabilité civile des individus
- Responsabilité civile des structures
- Responsabilité civile des mandataires sociaux (Présidents, Secrétaires Généraux et Trésoriers de l'ensemble des structures)
- Assistance

Groupama
Toujours là pour moi.

Tarifs Affiliation structure

Quote-Part Nationale revient à la FNSMR pour permettre son fonctionnement	**35.00€**
Quote-Part Départementale revient à la CDSMR 31 pour permettre son fonctionnement	**15.00€**
Assurance Garantie RC Groupama : couvre la structure pour toutes les activités sportives proposées dans le cadre de du contrat d'assurance de la FNSMR pour la saison 2015-2016.	**90.00€**
Total de l'Affiliation :	**140.00€**

INFORMATION SUR L'ASSURANCE STRUCTURE :

Obligations et devoir des responsables associatifs

Chaque structure ayant une personnalité juridique propre doit obligatoirement adhérer à la FNSMR afin de pouvoir bénéficier de l'ensemble des services proposés et notamment des garanties contenues dans le cadre du contrat d'assurance. L'individu qui pratique une activité au sein d'un Foyer rural ou d'une association doit obligatoirement être répertorié dans le logiciel de gestion des adhésions de la FNSMR : **Gestaffil.** Chaque responsable associatif a le devoir et l'obligation (loi sur le sport - articles L321-2, L321-4 et L321-6 du code du sport) de veiller à ce que l'ensemble de ses adhérents ait une couverture d'assurance adéquate. **L'esprit du contrat conclu avec GROUPAMA S.A.**

Les garanties principales

Complétées par un service d'informations téléphoniques pratiques et juridiques
- Responsabilité civile des structures et des adhérents individuels
- Responsabilité civile des mandataires sociaux (Présidents, Secrétaires Généraux et Trésoriers de l'ensemble des structures)
- Individuelle Accident corporel
- Protection juridique à la suite d'évènements garantis
- Assistance monde entier